



République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

Compte-rendu de séance

Séance du 27 mai 2019 à 20h30

L'an 2019 et le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence M. FAUVEL Marc.

Présent(e)s : M. FAUVEL Marc, M. GAUDIN Xavier, M. LETORT Yoann, Mme GUILLEUX Monique, Mme MARTIN Bernadette, M. DAVENEL Dominique, M. LETORT Anthony, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. MARION Bertrand.

Excusés :

Mme. LERAY Stéphanie donne procuration à M. LETORT Anthony
M. LEBRETON David donne procuration à M. MARION Bertrand
Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline
Me CHESNAIS Laëtitia

Absente :

Mme GATEL Carole.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Date de la convocation : 20/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEUX Monique.

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 7 points à l'ordre du jour :

- **Délibération** : Différents devis à valider pour des travaux de maçonnerie, achat de placard pour école, portes vestiaires foot, rampe (PMR) pour église, nettoyage façade sud entre restaurant scolaire et mur en pierres.
- **Délibération** : Devis pour travaux d'entretien de voirie PATA 2019.
- **Délibération** : Devis pour achat tracteur tondeuse pour le service technique.
- **Délibération** : Devis pour rampe d'accès issue de secours école privée.
- **Délibération** : Devis EDEN COM : déplacement de la structure de jeux existante du Centre de Loisirs.
- **Délibération** : Syndicat des eaux : renouvellement poteau incendie « Rue de la Cour ».
- **Délibération** : Devis pour travaux de voirie « Route des Guimières »

SOMMAIRE

- **Délibération** : Avenant N°1 à la convention RIPAME.
 - **Délibération** : Devis pour plantations pour l'aire de co-voiturage et abords du restaurant scolaire.
 - **Délibération** : Participation financière dans le cadre du contrat Territorial d'actualisation de l'inventaire des zones humides.
 - **Délibération** : Modification de la délibération N° 2019-04-10 concernant l'approbation de l'inventaire des zones humides.
 - **Délibération** : Devis pour achat d'un véhicule pour le service technique.
-
- **1 D.I.A.**

QUESTIONS DIVERSES

2019-05-44 – Avenant N° 1 à la convention RIPAME

Mme GUILLEUX présente l'avenant N°1 à la convention RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants du Pays de Chateaubourg) concernant la participation financière aux dépenses de fonctionnement (cet avenant n'entraîne pas de surcoût pour la commune).

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ° d'approuver l'avenant N°1 en annexe de la présente délibération
- ° d'autoriser M. Le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2019-05-45 – Devis de plantations pour l'aire de co-voiturage et abords du restaurant scolaire

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux paysagers sur l'aire de co-voiturage ainsi qu'aux abords du restaurant scolaire et présente les devis fournis par les Ets LARDEUX et SERRAND.

Après avoir pris connaissance des propositions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les devis de l'entreprise SERRAND PAYSAGISTE, à savoir :

- ° **Devis aire de co-voiturage** : **545.00 € H.T.** (654.00 T.T.C.)
- ° **Devis abords du restaurant** : **1 495.00 € H.T.** (1 794.36 € T.T.C.)

2019-05-46 – Contrat Territorial Bassin versant : Participation financière dans le cadre du contrat Territorial d'actualisation d'inventaire des zones humides

Le Syndicat du bassin versant de la Vilaine amont réalise, dans le cadre du Contrat Territorial, des actualisations de zones humides visant à la protection et la préservation de ces milieux

Suite au réajustement des critères de définition et de délimitation des zones humides (intégration des caractéristiques des sols) et aux exigences du SAGE Vilaine, il s'avère nécessaire de réaliser des mises à jour ou des compléments d'inventaires de zones humides sur certaines communes du bassin versant. Les zones humides inventoriées devront être intégrées dans les documents d'urbanisme.

Le financement de l'action est assuré par les financeurs publique que sont l'agence de l'eau Loire-Bretagne (60%), la Région Bretagne (20%) via des subventions.

Le Syndicat de bassin versant de la Vilaine amont assurera le financement le financement de la part restante (20%). Les communes ayant bénéficié d'une actualisation de leur inventaire seront tenues de réserver cette non subventionnée au syndicat de bassin versant de la Vilaine amont.

Au vu du coût prévisionnel engagé par le bureau d'études pour l'actualisation d'inventaires de zones humides sur Saint-Jean-Sur-Vilaine qui s'élève à 4 531.80 € T.T.C., la commune est tenue de rembourser 20% de ce montant, soit 906.36 €.

Après avoir pris connaissance des conditions de la participation, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer les documents relatifs à cette participation.

2019-05-47 – Modification de la délibération N°2019-04-40 concernant l'approbation de l'inventaire des zones humides

[Cette délibération annule et remplace la N°2019-04-40 prise lors du Conseil du 29/04/2019.](#)

Un inventaire des zones humides du territoire communal de Saint-Jean-Sur-Vilaine a été réalisé par le Cabinet DERVENN, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vilaine amont.

Cet inventaire répond à un double objectif :

- respecter les dispositions du SAGE Vilaine qui demande aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou de leur révision,
- identifier, délimiter et caractériser les zones humides du territoire afin d'en analyser la répartition et les fonctionnalités.

L'inventaire des zones humides a été réalisé en concertation avec les acteurs locaux. Un groupe de travail a été constitué par la commune qui s'est réuni pour la première fois le 17/05/2018 afin de lancer la démarche d'inventaire.

Ce groupe de travail a été associé à la démarche de consultation mise en œuvre tout au long de la procédure et a validé les différentes phases de l'étude.

L'étude a été mise en consultation publique pendant un mois du 12/11/2018 au 07/12/2018.

Suite aux retours sur le terrain et après prise en compte des observations émises lors de la consultation publique, les membres présents du groupe de travail communal ont validé la cartographie des zones humides produites dans le cadre de cet inventaire.

Ainsi les zones humides répertoriées lors de cet inventaire recouvrent une superficie totale de 40.58 ha (hors plans d'eau et mares) ce qui correspond à 3.77 % de la surface du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide l'inventaire des zones humides réalisé sur la commune conformément à la méthodologie définie par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine dans le cadre de la révision du P.L.U.
- S'engage à ce que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le document d'urbanisme de la commune conformément aux dispositions du SAGE Vilaine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'inventaire des zones humides sur la Commune.



2019-05-48– Achat d'un véhicule pour le service technique

M. Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal en date du 29/04/2019, il avait été proposé différents modèles de véhicule pour le service service technique. M. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour le choix final.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise VIEL NEGOCE pour un véhicule de type RENAULT MASTER III 2.3 DCI d'un montant de 13 000.00 € H.T. (16 048.765 € T.T.C.)

D.I.A.

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le bien est situé 14, rue de la Cour, cadastré Section A N° 679 d'une superficie de 655m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2019-05-49– Divers devis à valider pour différents travaux

M. Le Maire informe le Conseil Municipal, que des travaux d'entretien divers sont à effectuer dans plusieurs bâtiments communaux :

TRAVAUX DE MAÇONNERIE			
	LINTEAU	CENTRE DE LOISIRS - ÉCOLE	CIMETIERE
BÉDIER	1920 € H.T. variante 890		7 905.78 € H.T.
CHANSON	3 353.48	1 458.00	5 775.00 (sans mur)
COLLERAIS	850.00 € H.T. + variante 550.00	1090.00 € H.T.	4 920.00 € H.T.

AMENAGEMENT DE 3 PLACARDS ECOLE PUBLIQUE	
BRUNEAU	1 à 1 950.20 € H.T., 1 à 1 846.90 € H.T. et 1 à 1 889.80 € H.T. (5 686.90 € H.T.)
BLIN	1 925.00 € H.T. X 3 (5 775.00 € H.T.)

VESTIAIRE TERRAIN DE FOOT – Fourniture et pose de 3 portes	
SUIRE	1 280.00 € H.T. « l'unité préfabriquée »
METALLERIE	1 344.00 € H.T. « fabrication atelier »

EGLISE RAMPE « PMR »	
BLIN	2 400.00 € H.T.

NETTOYAGE FACADE SUD (entre resto scolaire et mur en pierres)	
BLANDIN	950.00 € H.T.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

→ **de retenir :**

- * **Pour les travaux de maçonnerie, l'entreprise COLLERAIS :**
 - ° Linteau : 1 400.00 € H.T. (variante retenue)
 - ° Ecole : 1 090.00 € H.T.
 - ° Cimetière : 4 920.00 € H.T.

* Pour l'aménagement de placards pour le Centre de loisirs et l'école, l'entreprise BRUNEAU :

° Placards : 5 686.90 € H.T.

* Pour portes des vestiaires du terrain de foot, l'entreprise SUIRE :

° Portes : 3 840.00 € H.T.

→ de reporter :

* La décision pour le devis de la rampe « PMR » de l'entreprise BLIN.

* La décision pour le nettoyage de la façade Sud.

2019-05-50– PATA 2019 – Devis pour travaux entretien voirie

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BEAUMONT de Beaucé (35) concernant l'entretien et la remise en état des chemins ruraux et des voies communales (PATA) pour l'année 2019. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un marché groupé avec 3 communes voisines :

==> Montant des travaux PATA 2019 : 10 365.00 € H.T. (12 438 T.T.C.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour le devis de l'entreprise BEAUMONT pour un montant de 10 365.00 € H.T. et autorise Le Maire à signer le devis.

2019-05-51– Devis pour achat d'un tracteur tondeuse pour le service technique

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de renouvellement du tracteur tondeuse du service technique, l'actuel étant usagé et propose différents modèles et devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'un tracteur John Deere 3038E de l'entreprise ESPACE EMERAUDE pour un montant de 21 049,00 € H.T. et autorise Le Maire à signer tous documents se rapportant à cet achat.

2019-05-52– Centre de Loisirs : devis pour rampe d'accès issue de secours

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer une rampe d'accès au niveau de l'issue de secours du Centre de loisirs et présente le devis de l'entreprise RÊTE :

**==> Montant de la fourniture et de la pose: 963.00 € H.T.
(1 155.60 € T.T.C.)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour le devis de l'entreprise RÊTE d'un montant de 963.00 € H.T. et autorise Le Maire à signer le devis.

Devis EDEN COM : déplacement de la structure de jeux existante du Centre de Loisirs

Les membres du Conseil souhaitent que ce dossier soit revu compte-tenu du coût demandé par l'entreprise (5028,36 € TTC).

→ Décision reportée

2019-05-53– Syndicat des eaux : renouvellement poteau incendie « Rue de la Cour »

M. Le Maire fait savoir que le poteau d'incendie situé « Rue de la Cour » doit être changé et présente la convention de mandat N°2019-15-01 pour la réalisation de ces travaux :

==> Montant des travaux : 1 050.00 € H.T. (1 260.00 € T.T.C.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour le devis du Syndicat des Eaux d'un montant de 1 050.00 € H.T. et autorise Le Maire à signer la convention de mandat.

2019-05-54– Devis pour réfection de voirie « Route des Guimières »

M. Le Maire fait savoir que des travaux de réfection de voirie sont nécessaires « Route des Guimières » et présente 2 devis :

BEAUMONT T.P.	SÉRENDIP
14 121.00 H.T. (16 945.80 € T.T.C.)	9 932.50 € H.T. (11 919.00 € T.T.C.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour le devis de l'entreprise BEAUMONT d'un montant de 14 121.00 € H.T. et autorise Le Maire à signer la convention de mandat.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Carole GATEL, Conseillère Municipale.

Prochaine réunion le lundi 24 juin 2019 à 20h30